

# Développer l'alternance



**VOTRE AVENIR**

## 4 bonnes raisons d'accueillir un alternant

- 1 Une anticipation des départs (retraites, maternité...)**
  - Constitution d'un vivier de candidats pour un futur CDD/CDI
- 2 Une transmission des connaissances et des compétences**
  - Solidarité intergénérationnelle
  - Reconnaissance de la mission tuteur
- 3 Un gage de compétences**
  - Les jeunes sont formés à nos méthodes de travail
- 4 Un coût qui se justifie**
  - Un alternant devient autonome au cours de son contrat et participe activement à l'activité de l'agence



# Les différents contrats

L'alternance permet de former un jeune à nos métiers. C'est un système qui regroupe deux types de contrats. Les modalités de choix du contrat adapté à votre situation dépend du profil de votre alternant. Tous deux répondent au même objectif de montée en compétence du salarié en combinant travail en entreprise et formation théorique.



## Quelle est leur durée ?

- De **6 mois à 4 ans** pour un contrat d'apprentissage,
- De **6 mois à 12 mois** pour un contrat de professionnalisation, voire **24 mois** par accord de branche.

## Le contrat d'apprentissage

Dans le cadre de la formation initiale, il s'adresse aux jeunes de **16 à 25 ans**. **Ce type de contrat ne concerne que les diplômés d'État et sont conclus seulement avec des CFA.**

Le contrat d'apprentissage peut être conclu à durée déterminée ou dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée avec une période d'apprentissage en début de contrat.

## Le contrat de professionnalisation

Dans le cadre de la formation continue, il s'adresse aux : **jeunes âgés de 16 à 25 ans et demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus**. Le contrat de professionnalisation est souvent conclu à durée déterminée (CDD), mais peut également être conclu dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, il est possible de préparer le CQPM (Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie) agent de la maintenance d'appareils de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire. La certification est ouverte aux jeunes qui souhaitent se former rapidement au métier d'agent de maintenance.

# Le saviez-vous ?



À la fin de son contrat, l'alternant détient l'habilitation électrique et le passeport Qualisav. De plus, lors d'un passage en CDD/CDI, l'ancien alternant n'a pas d'obligation de refaire un parcours d'intégration.



**N'oubliez pas que les relations écoles, c'est aussi l'accueil de stagiaires et cela peut déboucher sur de l'alternance !**



## Astuces pour développer l'alternance grâce aux partenariats/relations écoles

- Faire appel à : Mission locale, AFPA, GRETA, Chambres de Commerce, Fédération Compagnonnique des Bâtiments, Pôle Emploi, les écoles,
- Diffuser des affiches dans les écoles, AFPA, GRETA, Missions Locale,
- Publier des annonces sur Taléo, Pôle Emploi,
- Faire des conférences dans les écoles (présentation des métiers, de l'entreprise, témoignages...),
- Être présent dans les salons étudiants

Pour simuler les coûts d'accueil d'un alternant, rendez-vous sur :

[https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/jcms/tomcatleader\\_10973/navigation/accueil/simulateur](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/tomcatleader_10973/navigation/accueil/simulateur)

Pour plus d'informations :

[https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance)

Qui contacter ?

- Votre RRH pour trouver des candidats
- **Virginie GAUME** pour la mise en place du contrat (email : [virginie.gaume@savelys.fr](mailto:virginie.gaume@savelys.fr))

# Ils témoignent



“L’alternance permet d’avoir plus de chances d’obtenir une proposition d’embauche à la fin du contrat. Le CQPM permet de se former plus rapidement au métier de technicien (en seulement 9 mois) et propose de nombreuses semaines en entreprise. Il y a beaucoup de pratique, c’est bien, car ça permet de se former rapidement et efficacement.”

**Damien F.**  
alternant dans l’agence de Tonnay (Sud-Ouest)



“J’arrive facilement à allier ma fonction de tuteur et technicien, ce n’est pas difficile, en plus Damien est devenu rapidement autonome. J’aime faire passer mes connaissances et mon expérience. Et je suis toujours disponible, lorsqu’il le souhaite il peut m’appeler, s’il a un problème par exemple.”

**Mickaël L.**  
tuteur de Damien F.



“Je recommande l’alternance et la formation CQPM aux jeunes, car cela forme bien au métier de technicien, on peut toucher à tout, à plusieurs modèles, produits. L’alternance est une phase très importante, car ça permet d’être à l’aise lors d’une intervention, de savoir comment se présenter face à un client, avoir de bonnes connaissances sur les produits, d’être bien formé pour réaliser de bonnes ventes. Cela permet de gagner en pratique.”

**Jackson S.**  
ancien alternant devenu chef d’équipe, agence de Cergy (Île-de-France)

## Accueillir des jeunes : on a tous à y gagner !

Développer l’alternance représente de nombreux avantages à la fois pour les jeunes recrutés, mais aussi pour les agences.

En 2015, ENGIE Home Services a comptabilisé 130 contrats d’alternance.



## Conseil tutorat

Pour une alternance réussie, un tuteur qui souhaite accompagner un jeune et lui transmettre ses connaissances est un des prérequis à ne pas négliger !



ENGIE Home Services • Société par actions simplifiée au capital de 1 121 232 euros • RCS BOBIGNY B 301 340 584  
• Siège social : 361 avenue du Président Wilson  
93210 SAINT DENIS LA PLAINE

[www.engie-homeservices.fr](http://www.engie-homeservices.fr)